



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 21 septembre 2023

Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau directs en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.

- **Bassin du Clain** :
Le bassin du Clain n'est plus en situation de crise dite de « niveau 2 ». Néanmoins compte-tenu de la fragilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les mesures de crise de niveau 1 sont maintenues sur l'ensemble des indicateurs de gestion par mesure de précaution, en accord avec l'OUGC.
 - Pour les usages agricoles : mesure de crise ; les prélèvements sont interdits, sauf dérogations, sur tout le bassin du Clain à l'exception de l'indicateur des Saizines (bassin versant de la Charente) qui est en alerte renforcée (prélèvements en VHR-50%).
 - Pour les autres usages : mesure de crise sur tout le bassin du Clain.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. Les mesures spécifiques pour les prélèvements sur le réseau d'eau potable demeurent en vigueur par [arrêté n°356 du 26 juillet 2023](#).

Monsieur le Préfet de la Vienne a signé le 20 septembre 2023 un arrêté préfectoral en ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir du jeudi 21 septembre 2023 – 8 h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers